Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFLIT ENTRE LE DIRECTEUR ET LA DOYENNE DE L'ECOLE PROFESSIONNELLE DE PAYERNE

Le Conseil d'Etat confirme le déplacement de la doyenne

Le recours de la doyenne de l'Ecole professionnelle de Payerne contre son transfert, à titre provisoire, à l'Ecole professionnelle de Lausanne a été rejeté par le Conseil d'Etat.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil d'Etat a rejeté le recours déposé par Anne Wenker, doyenne de l'Ecole professionnelle de Payerne, contre son transfert provisoire à l'Ecole professionnelle de Lausanne. Ce transfert avait été décidé par la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse (DFJ), Francine Jeanprêtre. Il était l'un des éléments devant permettre de rétablir de bonnes conditions de fonctionnement au sein de l'établissement de Payerne suite au conflit personnel intervenu en été 1998 entre le directeur de l'Ecole professionnelle de Payerne, Philippe Jeanneret, et la doyenne. Il avait été décidé suite à une enquête administrative ordonnée par le DFJ et demandée par la recourante.

Le Conseil d'Etat se prononcera ultérieurement sur le recours interjeté par le directeur de l'Ecole professionnelle de Payerne, Philippe Jeanneret, contre la procédure statutaire engagée par la cheffe du DFJ et destinée à prendre d'éventuelles sanctions relatives à son comportement dans ce conflit. Les plaintes pénales liées à cette affaire et déposées par les deux parties auprès du tribunal du district de Payerne sont toujours pendantes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 1999

Francine Jeanprêtre, Conseillère d'Etat, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 01 (ce soir: (022) 774 36 36) Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 / 316 63 06